

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

**Séance du 18 décembre 2025**

**DCM N° 25-12-18-8**

**Objet : Versement des contributions financières 2026 à la Cité musicale-Metz.**

L'Orchestre national de Metz Grand Est et l'EPCC Metz en Scènes, les deux établissements culturels composant la Cité musicale-Metz poursuivent le développement et le rayonnement de leurs activités en 2026.

Elle s'attache au maintien de son projet artistique et culturel autour de ses principaux axes :

- Une programmation rythmée par des temps forts, des projets de différents champs de la création artistique et des tournées régionales de l'Orchestre national de Metz Grand Est ;
- Des projets d'éducation artistique et culturelle et de transmission menés dans les domaines éducatifs, sociaux et hospitaliers, en partenariat avec des établissements scolaires, sociaux et de santé (écoles spécialisées, SPIP, EHPAD, hôpitaux, RESAM, ...), contribuant à développer la pratique musicale selon différentes approches pédagogiques, à diversifier les publics concernés et à améliorer l'accès à l'art et à la culture ;
- Les coopérations transfrontalières et internationales (Réseau des Villes Créatives UNESCO, projet Interreg GRACE, ...) ;
- Le maintien des efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et les charges fixes face à l'augmentation de certains frais, et en faveur de la transition écologique ;
- La recherche de mécénat.

Malgré un contexte économique et financier marqué par l'inflation et une augmentation des frais de production, des frais généraux et des frais de personnel, la fréquentation observée en 2025 constitue un indicateur pour la projection de l'activité en 2026.

La Cité musicale-Metz conserve son rôle d'institution culturelle messine active au niveau régional, national et transfrontalier, dans un contexte budgétaire contraint, avec un budget consolidé de plus de 16 millions d'euros.

Elle met en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle comprenant diverses actions de médiation, notamment autour des orchestres Démos, et poursuit des collaborations au sein de l'Eurométropole de Metz ainsi qu'à l'échelle régionale et nationale.

### **Orchestre national de Metz Grand Est**

L'année 2026 débutera avec une tournée régionale de sept concerts.

Dans le cadre de son activité transfrontalière, nationale et internationale, l'orchestre se produira également à Thaon-les-Vosges, Mulhouse, Pont à Mousson, Châlons-en-Champagne et Namur. Les coopérations avec les orchestres partenaires de Sarrebruck, Liège et Luxembourg se poursuivront.

En complément de l'activité symphonique qui comptera 22 concerts en 2026, des musiciens proposeront plusieurs concerts de musique de chambre hors les murs à Metz et en région.

La programmation intègrera des artistes femmes et hommes, incluant des compositrices, cheffes et solistes féminines, dans un objectif de représentation équilibrée.

### **Arsenal, BAM et Trinitaires**

En 2026, 159 spectacles différents (hors jeune public et hors orchestre) seront programmés dans les trois salles de Metz en Scènes. La programmation couvrira différents genres et formats musicaux, incluant de la danse contemporaine. Les formats initiés en 2025 seront reconduits (Cité en fête, Ciné-concerts, Extra dimanche) et complétés par une proposition de concert sur le temps du déjeuner.

En 2026, l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz poursuivra sa présence à l'Arsenal Jean-Marie Rausch, Saint-Pierre-aux-Nonnains et la BAM en raison des travaux, avec 5 programmes dans le cadre de sa saison Hors les murs.

La programmation intègrera plusieurs temps sectoriels (week-end ELLES, accueil du festival le Livre à Metz et de Passages Transfestival pour ses 30 ans, etc.) et fera intervenir des artistes reconnus (Grigory Sokolov, Samuel Marino, Joshua Redman, Cesaria Evora Orchestra, l'ensemble Jupiter de Thomas Dunford, le chœur Accentus, l'orchestre Insula, le Ballet Prejlocaj, le Ballet de l'Opéra National du Rhin, ...), comme de jeunes talents et artistes émergents.

Sur toute l'année 2026, la BAM et les Trinitaires prévoient 68 concerts avec une attention portée à la programmation d'artistes féminines et à la pluralité des esthétiques dans le champ des musiques amplifiées (Suzane, Kompromat, Disiz, Bertrand Belin, Mosimann, Ben PLG, Sinclair, Léonie Pernet, Kérroué, Anna von Hausswolff, ...).

Les salles de la Cité musicale-Metz continueront d'être utilisées comme espaces de travail et de résidence pour des artistes associés ou invités. Plusieurs projets de création sont programmés (Ensemble de l'Encyclopédie / Florent Albrecht, le collectif Sphota, la compagnie Roland Furieux, les chorégraphes Sarah Baltzinger et Isaiah Wilson, etc.).

La filière musiques actuelles poursuivra ses activités de formation, de valorisation et de diffusion de et pour la scène locale en recherche de professionnalisation (ex : le dispositif IMPULSE ! et la BAM Musik Fabrik).

Citons également les rap sessions à Borny, les ateliers MAO, la chorale RAM-BAM et diverses manifestations organisées en partenariat avec les acteurs associatifs du quartier.

Enfin, dans le cadre du label Cité éducative, la Cité musicale-Metz reconduira divers projets dans les quartiers de Borny et Bellecroix (le Labo des vacances, stages à la BAM autour de la pratique artistique pendant les vacances scolaires, le Conseil des petits programmateurs des élèves de CM1/CM2 chargés de choisir un spectacle à programmer à la BAM et le projet « Murmure de l'envol – suite »). Des actions avec le centre social Cassis situé en face de la BAM seront également poursuivies.

Enfin, la Cité musicale-Metz participera activement aux événements culturels de la Ville de Metz (Constellations de Metz, Fêtes de la Mirabelle, ...) et accueillera dans la salle de l'Esplanade le 8 avril 2026 le Prix Musique QuattroPole organisé par la Ville de Metz, en collaboration avec le réseau de villes QuattroPole (Luxembourg, Metz, Saarbrücken et Trier).

### **Une Cité musicale citoyenne : éducation et actions artistiques et culturelles**

La programmation d'actions culturelles, d'éducation et de médiation de la Cité musicale-Metz vise un triple objectif : éducation artistique et culturelle, élargissement des publics et lutte contre les phénomènes d'exclusion et de discrimination. Institution fortement impliquée dans la labellisation 100% EAC de la Ville de Metz, elle intervient chaque année auprès d'environ 25 000 personnes, de toutes générations et sur tous les temps de vie (temps de la petite enfance, scolaire, périscolaire et temps des loisirs), grâce aux artistes associés, aux résidences en milieu scolaire, aux actions menées auprès des publics scolaires et aux partenariats menés avec les associations messines.

Depuis 2024 et pour trois ans, Metz en Scènes participe, avec 24 acteurs culturels et éducatifs transfrontaliers du projet Interreg GRACE, à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région, avec des spectacles jeune public et des résidences artistiques labellisés GRACE.

En 2025-26, 108 représentations de concerts et spectacles (104 en 2024-25) sont proposées en temps scolaire ou aux familles, pour un public de 3 mois à 15 ans. Les deux temps forts familles seront reconduits (« TRINI'FAMILY » #6 aux Trinitaires début juin et « SHOW DEVANT LES ENFANTS » #7 pendant les vacances de la Toussaint).

L'orchestre poursuit en 2026 ses actions de médiation et l'expérimentation de différents dispositifs (parcours découverte, jeux de piste, Kamishibaïs en musique, concert pour les étudiants, répétitions ouvertes, répétitions générales « augmentées ») élargissant l'accès à la culture et à l'éducation artistique et culturelle dans et hors les murs pour tous les publics. Elles seront déployées sur le territoire messin, métropolitain, mosellan et régional.

Les projets menés dans le cadre du label Cité éducative seront également poursuivis.

Le directeur musical de l'orchestre continuera en 2026 à accompagner la formation et la professionnalisation de jeunes cheffes et chefs d'orchestre à travers des masterclasses avec les Conservatoires de Metz, Reims et Strasbourg ainsi qu'au niveau international, en partenariat avec la Philharmonie de Paris et le Concours de direction d'orchestre de Besançon.

Le projet Démos Metz Moselle III entre en 2026 dans sa dernière année, avant le lancement de la quatrième cohorte (2026-2029). Les deux orchestres réunissant 180 enfants engagés sur l'ensemble du territoire du département participeront au concert de clôture à l'Arsenal Jean-

Marie Rausch en juin 2026.

Sur le plan financier, le projet européen GRACE auquel Metz en Scènes est associé devrait représenter un apport budgétaire de plus de 180 000 euros sur 2026. Il est à noter que la gestion rigoureuse de la Cité musicale-Metz permet de stabiliser les contributions et subventions des partenaires publics en 2025 comme en 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier aux deux établissements de la Cité musicale-Metz que sont l'Orchestre national de Metz Grand Est et Metz en Scènes pour un montant total de 7 272 236 €, et de procéder, pour l'exercice 2026, au versement des contributions financières suivantes :

- 2 136 000 € à l'Orchestre national de Metz Grand Est au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'action culturelle d'une part, à hauteur de 2 040 000€ (reconduction de la contribution 2025) et de l'investissement d'autre part, à hauteur de 96 000 € dont 36 000 € pour l'entretien de la Maison de l'Orchestre (reconduction de la contribution 2025) et 60 000 € pour l'équipement (achat d'une harpe et renouvellement du mobilier d'orchestre).

Le budget prévisionnel global pour l'exercice 2026 s'équilibre à hauteur de 7 929 428€ (7 728 428 € en fonctionnement, 201 000 € en investissement). Sont sollicités en fonctionnement la Région Grand Est à hauteur de 1 845 000 €, l'Etat-DRAC Grand Est, à hauteur de 1 630 000 €, l'Eurométropole de Metz, de 400 000 € et le Département de la Moselle, de 90 000 € (projet Démos).

- 5 136 236 € à Metz en Scènes au titre du fonctionnement, de l'ensemble de son programme d'activités artistiques et éducatives à hauteur de 4 766 236 € (reconduction de la contribution 2025) et de ses investissements à hauteur de 370 000 € pour l'entretien des bâtiments et de l'équipement dont une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € pour des travaux de mise aux normes incendie de l'Arsenal Jean-Marie Rausch et de 80 000 € pour remplacer des consoles obsolètes.

Le budget prévisionnel global pour l'exercice 2026 s'équilibre à hauteur de 8 979 946€ (8 409 946 € en fonctionnement, 570 000 € en investissement). La Région Grand Est est sollicitée en fonctionnement à hauteur de 182 000 € et l'Etat-DRAC Grand Est de 181 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention passée entre l'Orchestre national de Metz Grand Est et Metz en Scènes portant sur la création de la Cité musicale-Metz,

VU les demandes de contributions financières formulées par le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est et l'EPCC Metz en Scènes pour l'exercice 2026,

VU la convention d'objectifs et de moyens triennale n°24C069 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz constituée de l'Orchestre national de Metz Grand Est et de Metz en Scènes, et le projet d'avenant n°3 à la convention susvisée, ci-joint,

**CONSIDERANT** l'ambition du projet artistique et culturel de la Cité musicale-Metz, créée en 2016 par convention passée entre le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est et l'EPCC Metz en Scènes, en se définissant comme la maison de toutes les musiques et de la danse à l'attention de tous les publics,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE VERSER**, dans le cadre de la Cité musicale-Metz, au titre de l'exercice 2026, pour un montant global de 7 272 236 €, les contributions suivantes selon les répartitions et calendriers prévus dans le projet de convention précitée :
  - 2 136 000 € à l'Orchestre national de Metz Grand Est répartis comme suit :
    - 2 040 000 € au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'action culturelle,
    - 96 000 € au titre de l'investissement dont 36 000 € pour l'entretien de la Maison de l'Orchestre et 60 000 € pour l'équipement (achat d'une harpe et renouvellement du mobilier d'orchestre).
  - 5 136 236 € à l'établissement public Metz en Scènes répartis comme suit :
    - 4 766 236 € au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'action culturelle,
    - 370 000 € au titre de l'investissement pour l'entretien des bâtiments et de l'équipement dont une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € pour des travaux de mise aux normes incendie de l'Arsenal Jean-Marie Rausch et de 80 000 € pour remplacer des consoles obsolètes.
- **D'APPROUVER** les termes du projet d'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens triennale n°24C069 avec la Cité musicale-Metz constituée de l'Orchestre national de Metz Grand Est et de Metz en Scènes, joint aux présentes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec les structures bénéficiaires ainsi que tous documents et pièces connexes liés à ce dossier.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission Culture  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions



## **AVENANT N°3 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°24C069 DU 22 FÉVRIER 2024**

**Entre :**

**La Ville de Metz**, représentée par Monsieur François GROS DIDIER, Maire de la Ville de Metz, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal prise en date du 18 décembre 2025, et dénommée ci-après, "la Ville de Metz",

**Et**

**Le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est**, représenté par Monsieur Patrick THIL, Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est, en vertu de la délibération n°892 du Comité Syndical du 25 mars 2022, et dénommée ci-après, "l'Orchestre national de Metz Grand Est" ou "l'ONMGE",

**Et**

**L'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes**, représenté par Madame Daniela MARTIN, Directrice générale, agissant au nom et pour le compte de l'EPCC Metz en Scènes, en vertu de la délibération n°356 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025, et dénommée ci-après, "Metz en Scènes" ou "l'EPCC",

**VU** la délibération n°24-01-25-8 du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2024 ;

**VU** la convention d'objectifs et de moyens triennale n°24C069 signée le 22 février 2024 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz Grand Est et de Metz en Scènes ;

**VU** les demandes de contribution financière formulées par Metz en Scènes pour l'exercice 2026 ;

**VU** le Budget Primitif 2026 de la Ville de Metz ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025.

### **PRÉAMBULE**

Conformément à la délibération n°24-01-25-8 du 25 janvier 2024, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été signée le 22 février 2024 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz Grand Est et de Metz en Scènes. Cette convention triennale a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement et à l'investissement de la Cité musicale-Metz pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2026.

L'article 3 de ladite convention envisage le versement par la Ville de Metz pour 2026 d'une contribution financière d'un montant global de 7 112 236 euros, à titre indicatif. Par délibération en date du 18 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser pour

l'année 2026 à la Cité musicale-Metz une contribution financière d'un montant global de 7 272 236 euros. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier en conséquence l'article 3 de ladite convention, dont les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> engagements.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

Chaque paragraphe 2 des articles 3.1 et 3.2 de la convention n°24C069 et de son avenant n°1 est remplacé par les paragraphes suivants :

#### Article 3.1 :

Paragraphe 2)

« Pour l'année 2026, l'engagement financier annuel de la Ville de Metz représente la somme de 2 136 000 € (deux millions cent trente-six mille euros) pour permettre à l'Orchestre national de Metz Grand Est de répondre aux priorités listées à l'article 2.1, et dont la répartition est la suivante :

- 2 040 000 € (deux millions quarante mille euros) pour la partie fonctionnement et le programme d'activités 2025,
- 96 000 € (quatre-vingt-seize mille euros) pour la partie investissement dont 36 000 € (trente-six mille euros) au titre de l'entretien de la Maison de l'Orchestre et un budget exceptionnel en équipement de 60 000 € (soixante mille euros) pour l'achat d'une harpe et le renouvellement du mobilier d'orchestre. »

#### Article 3.2 :

Paragraphe 2)

« Pour l'année 2026, l'engagement financier annuel de la Ville de Metz représente la somme globale de 5 136 236 € (cinq millions cent-trente-six mille deux-cent-trente-six euros) pour permettre à Metz en Scènes de répondre aux priorités listées à l'article 2.2 et dont la répartition est la suivante :

- 4 766 236 € (quatre millions sept-cent-soixante-six mille deux-cent-trente-six euros) au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités 2025,
- 370 000 € (trois-cent soixante-dix mille euros) au titre de l'investissement pour l'entretien des bâtiments et de l'équipement, dont une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € (cent vingt mille euros) pour des travaux de mise aux normes incendie de l'Arsenal Jean-Marie Rausch et de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) pour remplacer des consoles obsolètes.

#### Article 3.4 :

Le 7<sup>e</sup> engagement est modifié comme suit :

« - Pour Metz en Scènes, s'engager à accueillir gracieusement les restitutions des résidences d'artistes à l'école à la fin de chaque saison. Cet accueil ne pourra pas dépasser deux jours d'occupation dans l'ensemble des salles de l'Arsenal. L'EPCC prendra en charge les frais liés aux équipes techniques, de sécurité et d'accueil ainsi que de ménage et d'énergie pour cette manifestation. »

Le 8<sup>e</sup> engagement est modifié comme suit :

« - Pour les Parties, faciliter l'accès aux différents espaces de la Cité musicale-Metz à la Ville de Metz, en respectant la procédure suivante :

- information conjointe de la demande du Directeur du Pôle Culture de la Ville de Metz et de la Directrice générale de la Cité musicale-Metz concernant celle-ci,
- concertation et étude de la faisabilité de la sollicitation, en fonction de la programmation et de l'exploitation inhérentes à l'activité de la Cité musicale-Metz,
- validation de la réponse à l'Adjoint à la Culture de la Ville de Metz,
- envoi de la réponse par la Ville à la structure demandeuse. »

## **ARTICLE 2**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Metz,  
Le Maire :

François GROSDIDIER

Pour l'Orchestre national de Metz Grand Est,  
Le Président :

Patrick THIL

Pour l'EPCC Metz en Scènes,  
La Directrice générale :

Daniela MARTIN